



Malte

15/17
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Les indispensables :

- Pièce d'identité
- Autorisation de sortie de territoire
- Carte Européenne assurance maladie

Malte

Good morning Malta !

Ref : 074061001

Du 13/04 au 19/04 et du 19/04 au 25/04

Malte est une île idéale pour découvrir une nouvelle culture tout en progressant dans la langue de shakespeare, de part ses relations privilégiées avec le Royaume uni . La capitale de La Valette permet de découvrir son étonnante architecture mais aussi ses habitants, sa culture, ses traditions ancestrales. Un voyage unique par son dépaysement et la beauté des couleurs qu'offre Malte.

Pour une immersion totale les jeunes sont hébergés en famille sélectionnées par notre contact sur place. Au moins 15 heures de cours sont dispensés par des professeurs de l'" European School of English"

De nombreuses possibilités de visites :

- * Visite de La Valette, ses monuments, sa culture, ses traditions...
- * Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- * Visite du marché typique de Marsaxlokk
- * de nombreuses baignades

TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.
Puis en avion jusqu'à Malte.

SITE



Malte est une île située dans la Méditerranée au croisement de l'orient et de l'occident. Elle offre un cadre dépaysant rempli de charme et de merveilles. Cette île de seulement 500 000 habitants vit au rythme des bateaux qui accostent puis repartent vers d'autres horizons. La capitale de La Valette permet aux jeunes de découvrir son étonnante architecture mais aussi ses habitants, sa culture, ses traditions parfois encore ancestrales. Un voyage unique par son dépaysement et la beauté des couleurs qu'offre Malte.

- Visite de La Valette, ses monuments, sa culture, ses traditions...
- Découverte des trois cités: Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- Visite du marché typique de Marsaxlokk
- Excursion en bateau pour découvrir les îles autour de Malte
- De nombreuses baignades au programme

► L' hébergement

Le groupe sera hébergé dans des familles d'accueil spécialement sélectionnées par notre partenaire à Malte « ESE » European School of English

<http://ese-edu.com/accommodation/host-family-teens/>

Les jeunes seront dans un cadre de vie agréable, chaque matin une navette récupèrera les jeunes afin de les amener aux cours d'anglais.

► Le transport

Les déplacements se feront en transports en commun et à pied. L'île est bien desservie par les réseaux de bus, l'arrêt le plus proche de l'auberge se trouve à 5 min. Lors d'une excursion, le groupe prendra le bateau pour se rendre à Gozzo et Comino.

ACTIVITES

Durant notre séjour, nous nous installons à La Valette pour 8 jours. Pour nous déplacer, nous prenons les bus, et nous utilisons nos pieds !



Le premier jour, nous commençons par nous installer et poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux pour nous rendre en ville puis nous marchons beaucoup la journée, alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé !

Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, marche, détente et plages, pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable.

Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse ! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...

Comme nous l'avons déjà dit, le programme de notre séjour n'est pas définitif, mais voici un petit aperçu de tout ce qu'il y a à découvrir sur place.

Se perfectionner en Anglais

Durant le séjour les jeunes participeront à 15 heures de cours d'anglais. Des professeurs diplômés seront là pour encadrer les leçons de manière ludique.

Cela sera l'occasion d'améliorer son anglais pour devenir un vrai routard.



Visiter Malte en quelques jours, c'est :

- s'émerveiller devant une ville magnifique remplie de couleurs
- profiter d'un climat doux
- amener chaque jeune à travailler son niveau d'anglais et à être plus à l'aise à l'oral, jeux de découverte dans la ville
- déambuler dans des rues anciennes et authentiques
- découvrir une culture unique ancrée dans des traditions ancestrales..
- profiter de nombreuses criques et plages



Que faire à La Valette ?

- Se balader dans La Valette et profiter de son charme de bord de mer
- Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- Visite du marché de Marsaxlokk, petit port qui vit de la pêche traditionnelle. L'occasion pour découvrir les flottes de luzzu (petites barques colorées portant un œil peint à la proue pour chasser le mauvais sort)
- Excursion en bateau entre les îles pour admirer le pays vu de la mer.
- S'arrêter sur l'île de Gozzo pour grimper jusqu'à la citadelle de Victoria, sillonner les chemins de traverse dans la campagne Gozitaine, se dorer la pilule dans une petite baie et pourquoi pas se baigner !!!



ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 18 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris dans les familles avant de débiter nos journées . Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds pris dans les familles, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives .

La vie collective lors d'un séjour à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Chaque jeune sera évidemment autonome sur les questions d'hygiène.

► Le linge

Il n'y aura pas de lavage prévu sauf si cela était vraiment nécessaire

► Rappel réglementaire,

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone : Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec la direction.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 40 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. Lors de l'inscription, nous informons de tout problème important concernant la santé de votre enfant !

► Objet de valeur

Les objets de valeurs tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en communs et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Tous les enfants participant à nos séjours sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de votre mutuelle, sur présentation des bordereaux de remboursement accompagnés de la référence du sinistre qui vous sera communiquée par nos services ;

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer ton voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

L'équipe du séjour prendra contact avec le jeune et la famille avant le séjour.



Documents à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer une photocopie avant le 15/03/2020 de :

- Carte d'identité ou Passeport personnel en cours de validité.
- Autorisation de sortie de territoire accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire, une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

A l'UFOVAL
3 avenue de la plaine
74000 Annecy
Ou à
m.girard@fol74.org



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

| Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues. | CONSEILLÉ | DANS LA VALISE | SUR SOI | Inventaire de l'animateur | |
|---|------------------|-----------------------|----------------|---------------------------|--------|
| | | | | ARRIVEE | DEPART |
| VALISE ou SAC DE VOYAGE | 1 | | | | |
| CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB | 1 | | | | |
| TEE -SHIRT, POLOS | 7 | | | | |
| PULL ou SWEET chaud | 2 | | | | |
| COUPE VENT / IMPERMEABLE | 1 | | | | |
| SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT | 2 | | | | |
| PANTALON | 2 | | | | |
| ROBE ou JUPE | Facultatif | | | | |
| SLIPS, CULOTTES ou CALECONS | 7 | | | | |
| PAIRES DE CHAUSSETTES | 7 | | | | |
| PYJAMA (plus en cas d'énurésie) | 1 | | | | |
| MAILLOT DE BAIN | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE PLAGES | 1 | | | | |
| PETIT SAC A DOS pour la balade | 1 | | | | |
| NU-PIEDS | 1 | | | | |
| BASKETS ou CHAUSSURE DE MARCHE | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE TOILETTE | 1 | | | | |
| GANT DE TOILETTE | 1 | | | | |
| TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier | | | | | |
| NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo | | | | | |
| AUTRES : nécessaire de plage | | | | | |

- ◆ Penser aux serviettes microfibrées : gain de place et séchage rapide !
- ◆ Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- ◆ Restreindre le poids des affaires personnelles à un **maximum de 10kg**

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : / / Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : / / inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : / / Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : / /

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »